

Les PPRT, et après ? Que vont devenir les territoires ?



L'OBJECTIF que s'est fixé le gouvernement est 60% des PPRT approuvés fin 2011. Cet objectif sera-t-il atteint ?

Une fois approuvés et mis en œuvre, tout sera-t-il pour autant réglé ? Quel devenir peut-on envisager pour les territoires concernés ? Quand la démarche PPRT sera finalisée sur l'ensemble du territoire, comment envisager la gestion des risques industriels majeurs dans une optique de progrès continu ? Existera-t-il une logique de développement de l'industrie à risques en France ?

Malgré les incertitudes qui demeureront, des zones d'aléas seront déterminées, des mesures d'expropriation, de délaissement et de renforcement du bâti seront prises. L'application du PPRT ainsi approuvé ne risque-t-elle pas, au regard de ces données définies, de figer les attitudes face au risque industriel ? Une révision régulière des plans est prévue. Quelle marge de manœuvre peut-on en attendre ? L'adoption des PPRT peut-elle favoriser une certaine illusion de maîtrise du risque puisque les risques encourus seront connus et les mesures de protection adéquates prises ? Comment concilier des plans par définition relativement rigides et une dynamique de construction de culture de sécurité ? Est-il possible de maintenir la vigilance et le dialogue entre tous les acteurs ?

L'approbation des PPRT soulève également un problème évoqué au cours de la première ques-

tion de ce document : le départ probable de nombreuses activités. La crainte d'un « glacis » du territoire, de son évolution vers un « *no man's land* » est récurrente. Au-delà de l'installation de panneaux solaires, de stations d'épuration, quelles autres possibilités seront-elles proposées ? Peut-on imaginer redessiner complètement le paysage industriel, avec par exemple une reconquête d'une partie du territoire par la nature, par des activités agricoles durables ? Comment peut-on se saisir des changements liés au PPRT pour envisager de nouvelles opportunités de développement ?

Éclairage terrain : *La ville de Lannemezan a été confrontée à un double problème : une reconversion industrielle due au départ d'un industriel et un PPRT. Cette double contrainte a-t-elle imposé à tous les acteurs de travailler ensemble et de trouver des solutions ? Toujours est-il que le PPRT est devenu une opportunité. Il a permis de créer une zone dédiée l'activité chimique. Aujourd'hui 30 hectares sont prêts à accueillir des activités du secteur de la chimie.*

Des territoires ainsi repensés en termes de spécialisation, de concentration logistique des différents industriels, de limitation des transports dans une optique de mutualisation pour la culture de sécurité n'incarneraient-ils pas un modèle plus adapté de développement des industries à risques ?